

## L'organisation de sections régionales

### Réflexions sur le débat de Tours

LES statuts de l'A.B.F. prévoient, dans leur article 4, qu'il peut être créé des sections régionales, dont le président peut être convoqué au Conseil à titre consultatif. Le règlement élaboré pour les sections régionales ou spécialisées prévoit de plus que chaque section organise ses propres activités, en réfère au Conseil et soumet son rapport à l'Assemblée annuelle de l'association. Le Conseil en retour peut lui allouer, pour subvenir à ses frais, une partie ne pouvant dépasser le tiers des cotisations des membres inscrits à la section. Les sections peuvent de leur côté demander et obtenir, de l'Etat ou des collectivités locales, des subventions dont le montant demeure en totalité à leur disposition.

Pour le moment, une seule section régionale fonctionne, et de façon très active : c'est le groupe de Lorraine, qui comprend essentiellement des bibliothèques de lecture publique de l'Est. Or, c'est un lieu commun pour les bibliothécaires de province de se plaindre de leur isolement, en dehors de quelques grandes villes assez privilégiées pour posséder plusieurs sortes de bibliothèques. L'A.B.F. d'autre part, avec ses réunions exclusivement parisiennes, à l'exception de l'excursion annuelle, a douloureusement conscience de ne pas leur apporter toute l'aide qu'elle souhaiterait leur donner.

De fait, nos collègues n'ont pas forcément attendu des initiatives parisiennes pour constituer des groupements : réunion des bibliothécaires de la Manche, à l'instigation de Mlle Gaudillot ; des bibliothécaires du Sud-Est, à la suite des réunions de l'A.B.F. à Lyon et à Grenoble ; de ceux de Bretagne, organisées depuis 1959 par Mlle Dourver ; de ceux du Midi, à Perpignan et à Lourdes ; rallye des bibliobus de l'Est ; réunion des bibliothèques centrales de prêt du Midi, à Cordes, le 14 mars dernier, etc... Le besoin de se connaître, d'étudier en commun les problèmes professionnels, de confronter les réalisations, existe donc réellement.

C'est pourquoi l'A.B.F. avait mis à l'ordre du jour de sa réunion de Tours, le 31 mai dernier, la question des activités provinciales. Le débat avait été préparé par l'envoi d'un questionnaire ; nous demandions à nos adhérents s'ils souhaitaient la formation d'une section de l'A.B.F. dans leur région, s'ils étaient disposés à y prendre une part active ; ou si au contraire ils seraient davantage intéressés par la création de groupes de travail spécialisés. D'une façon générale, ils étaient invités à formuler leurs suggestions sur la façon dont l'A.B.F. pourrait leur apporter utilement son aide.

Les réponses sont venues, pas très nombreuses (37), mais enthousiastes. Toutes étaient favorables à la constitution de sections régionales ; mais il faut bien dire que les personnes dont la réponse eût été négative n'ont certainement pas pris la peine de répondre. La grande majorité des réponses venait précisément de cette région du Sud-Est qui connaît un groupement régional actif, et aussi de la région Provence-Côte d'Azur. Diverses suggestions étaient présentées sur ce que pourraient être les préoccupations d'un groupe régional : réunions d'information, collaboration entre bibliothèques pour les achats, le prêt, les échanges, le dépouillement des revues régionales, étude des moyens modernes de documentation, création d'ateliers de reliure, cours de formation du personnel, visites de bibliothèques, voyages culturels, etc...

La discussion de Tours, à laquelle assistaient nombre de collègues de province, non seulement de la région (Tours, Bourges), mais de villes plus éloignées (Rennes, Cherbourg, Bordeaux, Lyon), s'annonçait donc pleine de promesses ; elle s'est révélée au contraire assez décevante. Des réticences sont apparues : les bibliothécaires des bibliothèques les plus importantes sont généralement trop occupés pour assumer le fonctionnement d'un groupement ; ceux des petites bibliothèques peuvent avoir scrupule à le faire. M. Rocher a expliqué comment fonctionne le groupe du Sud-Est : il n'y a ni statut ni bureau, la réunion annuelle se tient chaque fois dans une ville différente, dont le bibliothécaire invitant assume la préparation pendant un an ; cette organisation très souple est aussi celle des bibliothécaires de l'Ouest. Elle paraît convenir à tous, et, pour le Sud-Est du moins, nos collègues, bien qu'appartenant pour la plupart à l'A.B.F., ne tiennent pas à devenir groupe régional de notre association.

La liberté, certes, a ses charmes ; elle a aussi ses inconvénients. Notre groupe de Lorraine demande et obtient des subventions de divers organismes ; il reçoit de l'A.B.F. une somme, certes bien faible, mais assurant les frais de secrétariat ; sa représentante, Mlle Houssay, est convoquée aux séances du Conseil de l'A.B.F. et ses frais de voyage lui sont remboursés. Le règlement de l'A.B.F. fixant l'organisation des sections est un document intérieur qui peut être modifié, et donc assoupli si cela semble nécessaire, à chaque Assemblée annuelle. Toutefois, si loin qu'il aille dans la voie du libéralisme, si souples qu'en soient les formules, une section, pour obtenir des subventions, doit réglementairement avoir un bureau avec un président habilité à la représenter. L'adhésion à l'A.B.F. lui épargne d'avoir à déposer des statuts et lui permet de participer de plus près à la gestion de l'association. Elle n'impose aucune autre sorte d'obligation — et d'ailleurs comment l'A.B.F. pourrait-elle exercer quelque forme de coercition que ce soit ? Elle est par définition un terrain de rencontre des bonnes volontés et vit par l'activité purement bénévole de ses représentants élus.

Il reste que des éléments positifs ont été dégagés à Tours ; tous les groupements de fait sont invités à envoyer au Bureau de l'A.B.F. des communications destinées à être publiées dans le *Bulletin*. Il nous a été demandé de fixer le programme et le calendrier des réunions de l'A.B.F. longtemps à

l'avance, pour permettre à nos collègues de prévoir leurs déplacements éventuels ; l'A.B.F. s'efforcera de répondre à ce vœu dès cette année. La création de sections spécialisées, annoncée à Tours, intéresse de nombreux collègues de province ; ils savent que tout membre de l'A.B.F. peut faire partie de n'importe quelle section de l'Association ; il leur suffira de se mettre en rapports avec la présidente ou la secrétaire de chaque section ou sous-section spécialisée pour recevoir les convocations et circulaires qui l'intéressent.

Enfin, le rôle du *Bulletin* de l'A.B.F. a été souligné ; il est le véritable lien entre tous nos adhérents, qui en attendent beaucoup ; il s'efforcera de répondre, mieux encore que par le passé, aux vœux de tous ; il publiera les informations que l'on voudra bien lui envoyer sur la vie des bibliothèques et des groupes régionaux ; ses quatre numéros par an, à partir de 1965, le rendront plus efficace. Une nouvelle édition de l'Annuaire est prévue et comportera notamment la table de tous les numéros du Bulletin publiés à cette date, que prépare Mlle Dollfus.

Les sections régionales, nous l'avions dit dans le questionnaire, ne peuvent pas naître d'initiatives parisiennes. Que ceux de nos collègues qui veulent bien prendre la charge d'en créer, sous une forme ou sous une autre, sachent que le Bureau de l'A.B.F. leur donnera toute l'aide dont il est capable, notamment en leur communiquant la liste des membres de l'Association dans leur région ; un fichier par départements et par régions existe déjà. L'exemple du groupe de Lorraine montre qu'une section active suscite un grand mouvement d'intérêt : les deux départements groupant, et de loin, le plus d'adhérents. en dehors de la région parisienne, sont la Moselle (32 adhérents) et la Meurthe-et-Moselle (19). Certes, il s'agit là d'une région industrielle où les bibliothèques d'entreprise sont nombreuses. Mais il en existe dans bien d'autres coins de France. Le champ est vaste ; aux bonnes volontés de se manifester.

Suzanne HONORE.